

DU VENDREDI 26 JUIN 1853.
AU GOUVERNEMENT.
Price : 1 franc par un,
payable par trimestre et
annuellement.

Aurores : 1 franc la ligne
AU COMPTANT.
S'adresser à l'imprimerie du
Gouvernement.

PARTIE OFFICIELLE.

ORDRE.

Le chef de division, commandant des Marques, commissaire impérial.

En exécution de décret impérial du 15 janvier 1853, et conformément aux ordres de M. le ministre de la marine et des colonies, la cérémonie de la prestation du serment d'obéissance à la Constitution et de fidélité à l'Empereur aura lieu dimanche, 26 du courant, à dix heures du matin.

Les officiers des états-majors embarqués prêteront serment à bord de leurs bateaux respectifs, entre les mains du commandant.

L'équipage présentera les armes; la formule du serment sera lue, et chaque officier répondra successivement : « Je... »

Le procès-verbal constatera le nom des officiers qui auront personnellement prêté serment et le nombre des marins présents.

Les officiers des troupes de la marine prêteront serment, en tête du corps, sous les armes, entre les mains du commissaire impérial.

A cet effet, la troupe sera dressée dans la Cour-d'Honneur du Gouvernement de manière à présenter les trois côtés d'un cercle. Les officiers se placeront sur un rang, devant pas en avant de la ligne en fond; le commissaire impérial sera en face de cette même ligne.

Ces dispositions faites, on ouvrira le banc; la troupe présentera les armes, la formule du serment sera lue, et chaque officier répondra successivement : « Je... »

Après avoir fermé le banc, les officiers rentreront dans le rang, et le rang s'affilera.

Le chef du service administratif dressera procès-verbal.

Le procès-verbal constatera le nom des officiers qui auront personnellement prêté serment et le nombre des hommes sous les armes.

Pour les officiers sans troupes, les fonctionnaires de tous les services de la marine, les officiers de santé et lessiviers employés civils ou militaires un registre sera ouvert à la majorité générale, en tête duquel sera écrit le serment et qui recevra, par écrit, une copie de la signature des officiers et employés ci-dessus désignés.

Dans la gendarmerie maritime, les officiers, sous officiers et gendarmes prêteront serment, en la forme suivante, devant les tribunaux de première instance.

Paris, le 24 juin 1853.

Signé : Paix.

Par le commissaire impérial :

Le chef d'état-major,

Signé : De Saix.

PARTIE NON OFFICIELLE.

Le conseil de S. M. Britannique a bien voulu nous communiquer les prospectus d'une ligne de bateaux à vapeur qui cherche à s'établir entre l'Angleterre et l'Australie par l'isthme de Panama, sous le nom de Compagnie austro-américaine de navigation directe à vapeur. Un pareil établissement intéresserait à un si haut point le commerce et tous les habitants des îles de la Société, que nous nous croîtrions obligé d'en entretenir nos lecteurs.

Cette ligne communiquerait directement avec le chemin de fer de l'isthme qui, selon toute apparence, sera terminé en septembre prochain. Arrivés à Panama, marchandises et passagers seraient embarqués à bord d'un navire à vapeur de la compagnie qui se rendrait à Sidney ou au Port-Philippe, en touchant Taiti ou en tout autre point pour y renouveler son charbon. Si quelque autre voie plus commode que celle de Panama devait passer à travers l'Amérique ce serait celle qu'on préférerait.

L'idée de cette ligne est venue de la nécessité de démarquer au développement nouveau des affaires d'Australie et dans tout l'Océan Pacifique. De toutes les routes qu'on peut adopter pour se rendre d'Europe à la Nouvelle-Hollande, la voie de Panama paraît jusqu'ici de beaucoup préférable : par l'Océan Indien, on a à redouter les ouragans si fréquents et si redoutables qui balayent l'espace compris entre l'île de France et la côte occidentale de l'Australie; par le cap de Bonne-Espérance les coups de vent de S. O. ou N. O. rendent la route incertaine, tandis que Panama et les îles tropicales où que les belles brises alaises.

Nous ajouterons qu'à cet égard Taiti, comme point de relâche, est infiniment supérieure à toute autre ile située à l'ouest de l'archipel de la Société, car de décembre en mai, l'Océan Pa-

cifique depuis Tongataboo jusqu'en Chine est exposé aux mêmes ouragans qui rendent si dangereuse la navigation de l'Océan Indien, comme nous l'avons fait constater dans un précédent numéro.

La distance entre l'Angleterre et Sidney par Panama n'est que de 12,600 milles, c'est-à-dire inférieure de plusieurs centaines de milles qu'on pourrait adopter, et serait parcourue en 60 jours.

Cette compagnie se lourde au capital de 23,000,000 de francs, divisé en 40,000 actions de 625 francs chacune.

Nous faisons des vues pour le succès de cette entreprise qui montrera Taiti à 35 ou 40 jours seulement de l'Europe, et qui donnerait aux affaires de notre pays une vie toute nouvelle.

Le transport de guerre américano-Souverain a mouillé sur le port de Tai-o-Hac le 10 juillet pour y faire de l'eau; il se rend dans les mers du Japon où il doit rejoindre l'expédition parti d'Amérique il y a quelques temps.

Le navire chilien *Mercado-Morros* a fait voile samedi dernier pour Valparaiso, lieu de sa destination. Ce navire s'était vu contraint de rebrousser à Taiti inquiété par une avarie assez grave ; il faisait 33 épouses d'eau à l'heure, et son équipage, considérablement occupé aux pompage, était épuisé de fatigue. Le *Mercado-Morros* a été abrité en cartier, et l'on a bénéficié récemment que la voie d'eau provenait des virures inférieures de sa carène qui n'avaient pas été calfatées dans un abriage précédent fait à Valparaiso. Valparaiso n'a pas, comme Papeté, l'avantage d'un port parfaitement clos où l'abattage en carénage se fasse en toute sécurité. Là, une houle constante ne permet pas d'éventer complètement la quille, et l'on n'ose pas s'aventurer à laisser pendant la nuit l'envirage abattu. À Papeté, au contraire, cette opération, ainsi que nous l'avons vu pour le *Jules-Rowlands*, a lieu avec la plus grande facilité; la quille reste évidée des semelles entières sans la moindre alarme. La plus grande dépendance consiste de l'obligation où l'on se trouve de calfatuer les ponts et les hâubans du navire du côté qui doit plonger. Le *Mercado-Morros* a été en peu de jours remis en état de reprendre la mer, n'ayant de peine pour réparer son avarie, qui semblait si grave, qu'à une somme de 3,800 francs.

NOUVELLES DIVERSES.

— Les nouvelles de France que nous publions dans l'*Almanach impérial* sont des plus intéressantes. Nous vous impressionnons de les communiquer à nos lecteurs, sans toutefois en garantir l'authenticité.

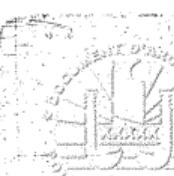
La rumeur d'événements surveus en Orient a causé par toute la France une agitation qui n'a cessé que quand la note suivante a paru au Moniteur.

« Les lettres particulières reçues de Constantinople laissent espérer que les complications qui viennent de surgir dans les affaires d'Orient seront arrangées sans compromettre l'intérêt durable qui régit entre les puissances européennes. »

Ces quelques mots ont suffi ; l'esprit public a été tranquillisé, et les fonds qui avaient subi une dépression notable sont revenue au pair.

— Les nouvelles reçues par le ministre de Turquie à Paris, et plus tard par le ministre à Londres, annoncent que le prince Menschikoff ayant fait quelques modifications dans les présentations qu'il avait glissé lors d'abord au nom de la Russie, le sultan a accepté ces propositions modifiées. Au conseil des ministres tenus le lundi 21 mars, et présidé par S. M. l'Empereur on a considéré l'affaire de Turquie comme fermement et tout danger de rupture de paix évitée. Il est certain néanmoins que le cabinet français regarde une grande irritation de la conduite de la Russie. On n'a pas encore de renseignements certains sur les présentations de la Russie; mais d'après ce qu'a fait le prince Menschikoff de traiter avec l'empereur ottoman, il est probable que toutes ces difficultés sont relatives aux affaires de Moldavie et de Valachie où l'empereur ottoman a été envoyé comme ministre plénipotentiaire en 1850. La question du protectorat des lieux sainte est aussi mêlée aux difficultés qui viennent de naître entre les deux empêtres. Le prince Menschikoff aurait dû qu'une flotte russe était dans le Bosphore, prête à soutenir ce qu'il avait avancé.

La présence d'une flotte russe à Panaraki est sans doute ce qui a décidé le général Rose, gouverneur de Malte, à déclencher en toute hâte l'expédition de la flotte anglaise.



— Par décision ministérielle, en date du 28 septembre 1852, Le supplément annuel de 500 francs accordé aux quarante-huit plus anciens officiers de santé de 1^{re} classe de la marine et actifs de services a été alloué à :
M. Broesmecke (Edouard-Jean), chirurgien-major de la division, à date du 21 octobre 1852.

— Une médaille d'honneur de 2^e classe, émergent, a été accordée au capitaine Éverard (François-Marie), malade à bord de la corvette à vapeur le *Phœnix*, pour le courage et le dévouement dont il a fait preuve en 1852.

La flotte russe, basée à Sébastopol, était composée de 43 vaisseaux de ligne, 8 frégates et d'autres navires plus petits ; l'escadre française comptait 8 navires à voiles et 8 vapeurs ; l'escadre anglaise, 5 vaisseaux, 3 frégates 2 corvettes et 12 vapeurs ; l'escadre turque, 4 vaisseaux, 3 frégates 8 brûlots et 6 vapeurs, forces qui devaient être doublées par l'adjonction de l'escadre égyptienne.

Un journal autrichien assure que les demandes de la Russie ont été : 1^o l'expulsion de tous les réfugiés politiques ; 2^o le protectorat de la Russie sur tous les chrétiens de l'église catholique grecque et turque ; 3^o le libre passage de la flotte russe à travers les Dardanelles ; 4^o la cession à la Russie du port de Bratoum ; 5^o plusieurs autres concessions aux adhérents de l'église grecque, surtout en ce qui concerne le Saint-Sépulcre.

Un journal de Trieste donne une explication peu différente. 4^o le paiement de 40,000 piastres à la Russie en dédommagement de l'occupation de la Moldavie et de la Valachie en 1856 ; 2^o l'abolition des firmans touchant les lieux saints et l'arrangement de la controverse au sujet de l'église grecque.

C'est probable, dit le même journal, que quelque secret d'état soit sous tout voile.

— Nous constatons comme un fait digne de remarque la rapidité avec laquelle l'escadre française a pris la mer pour se rendre en Orient. Moins de 36 heures après avoir reçu l'ordre de départ à Toulon, elle était sous voiles.

— La Constitution nous essaie de prouver que la France est moins intéressée dans les affaires de Turquie qu'il accorde autre puissance ; il ajoute que la France se trouve à présent suffisamment au nord concernant le Saint-Sépulcre.

— Le conseil municipal de Brest a voté une somme de 100,000 francs pour recevoir dignement l'Empereur à son voyage en Bretagne.

— Le conseil d'Etat a pris en considération un projet de loi tendant à accorder une pension de 330,000 francs à la princesse de la Moisseva, veuve du maréchal Ney.

Tout Paris s'entretient du prochain couronnement de leurs majestés qui doit avoir, lieu pense-t-on, dans le courant de mai. On fait de grands préparatifs à Notre-Dame ; le char historique, qu'on sait dire une des richesses du musée de Trionf, vient d'être tiré de ses retranchements et conduit à Paris où il sera doré et réinstallé pour la brillante cérémonie du sacre.

— Le voyage du Pape à Paris est toujours considéré comme certain. Sa Sainteté doit rester deux mois en France, à Compiègne.

— Il est question de nommer de nouveaux sénateurs, qui seraient pris presque entièrement parmi les anciens légitimistes.

— Une fièvre typhoïde a sévi dans Paris ; elle diminue chaque jour, dépendant au contraire encore 1,200 fiévreux dans les hôpitaux.

— Le 26 mars, un incendie a lourd sans succès d'incendier le port de Toulon.

M. Basbbeck a été reçu en audience par l'Empereur, qui lui a donné l'assurance que les manufactures impériales seraient dignement représentées à l'exposition de New-York.

— Un tremblement de terre s'est fait sentir dans la nuit du 14 au 15 mars au Hayon, à Cava, à Palau, à Reims, à Alençon, à Saint-Brieuc, à Nantes. Les secousses ont duré de 10 à 40 secondes, mais il n'en est résulté aucun accident.

— On écrit de Madrid, en date du 26 mars, qu'un coup de vent a cassé de nombreux magasins. Tous les navires affranchis dans le nouveau port ont subi de lourdes pertes. Une centaine d'embarcations de plaisance ont été démolies à fond. Le départ du paquebot *le Lorraine*, a été retardé pour porter les déplâches relatives aux affaires d'Orient.

— Le duc de Padoue, gouverneur des Ialpides, est mort à Paris, le 22 mars, dans le 75^e siècle son agt. Le duc de Padoue, Arrighi de Casanova, né à Corse, était illégitime très près à la famille Bonaparte.

— Pendant un jour ou deux l'Empereur a été souffrant. Aujourd'hui son existence est très active ; il court dans Paris avec sa jeune épouse, rendant et recevant de fréquentes visites.

— Les Français ont hissé le pavillon tricolore à Canton dans le quartier européen.

— On dit que le Gouvernement prussien a publiée une notification officielle par laquelle il déclare que, si le roi de Prusse reprend ses droits sur le canton de Neuchâtel, il n'est responsable devant personne du contrat passé pour la construction de deux fortifications destinées à traverser le canton.

Neuchâtel est un petit canton suisse d'environ 13 milles de large sur 40 de long ; il est situé à plus de 100 milles de distance de tout territoire actuellement sous la dépendance du roi de de

Prusse. On prétend, contre toute probabilité, que les 5 grandes nations présentes dans une conférence secrète tenue à Londres ont reconnu la validité des droits de la Prusse sur le canton de Neuchâtel.

— Il est fait aujourd'hui en France toute une révolution dans le chauffage des machines à vapeur, le foyer qui consume jusqu'à la fumée, la chaudière, tout est modifié, sinon changé, conformément aux véritables lois du calorique, ignorées, par malheur, jusqu'à ce jour. Si l'on en croit certaines châses d'usines aussi économiques que 65 à 70 pour 100 dans les combustibles serait réalisée, et le volume moyen des appareils serait diminué de moitié.

— La frégate à vapeur *Mississippi*, qui porte le pavillon du commodore Perry, est partie depuis long-temps pour le Japon, en touchant aux Indes-Orientales.

— La qualité du charbon de fer du Chili s'améliore à mesure que les mines sont mieux explorées et plus fouillées.

— Le *Diorio* partira bientôt de l'établissement procian d'une ligne de bateaux à vapeur entre Rio et Valparaíso.

— Une grande partie au chargé d'affaires péruvien, en Belvieu, est laissé dans l'attente de renseignements à Valparaíso.

— Les forces navales de Pérou se mettent en campagne pour bloquer le port de Esquípulas.

— Un traité d'extradition mutuelle, pour les criminels, se conclut, ce moment, entre la Prusse et les Etats-Unis.

— Sa Majesté la Reine d'Angleterre a donné naissance à un nouveau fils, dans son palais de Buckingham, le 7 juillet, à l'heure 14 après-midi.

— Le renouvellement de la charte retrouve, autrefois à la compagnie des Indes, une très forte opposition.

BATIMENTS SUR RADÉ.

DU COURSE.

9 mars. Corvette française *Moselle*, commandée par M. Belot, de retour de vaisseau.

13 mars. Corvette française la *Prudente*, commandée par M. Férid de Leyritz, capitaine de frégate, venant de Guyaquin, en passant à Nonhiva.

22 juin. Golette française *Thémis*, commandée par M. Maline, lieutenant de vaisseau.

DE COMBATE.

12 janvie. Croiseur américain *James Eads*, capitaine Lucas, en chargement.

15 janvier. Golette anglaise *Caroline Bort*, en chargement. Trois masts, 10 canons, 100 hommes. *Ellen Brooks*, capitaine Davis, en relâche pour venir d'eau.

25 mars. Trois masts américains *Emily Taylor*, capitaine West, en relâche pour une voie d'eau.

6 mai. Trois masts américains *Orpheus*, capitaine West, embarqué son huile.

21 mai. Golette anglaise *Emerald*, capitaine Smith, en chargement.

3 juin. Golette française *Marie-Louise*, capitaine Laguera, en chargement.

16 juin. Golette française *Coriolan*, capitaine Rousseau, en réparation.

20 juin. Trois masts américains *Abelone*, capitaine Falkenburg, décharge son lest pour monter sur la calé.

21. Croiseur de Huahine, capitaine Moito, en chargement.

22. Brig chilien *Ercilia*, capitaine Holling, en déchargement.

22. Movement du port de Papeete du samedi 18 au samedi 25 juillet 1853.

ENTRES

18. Golette coloniale *Natalice*, commandée par M. Bouët, en relâche pour avares.

30. Trois masts américains *Abelone*, capitaine Fullings, 20 toises, 9 hommes d'équipage, venant de San-Francisco, le 24 juillet, sur les 21.

21. Croiseur de Huahine *Repe*, capitaine Moito, 17 toises, 2 hommes d'équipage, 1 passager, venu de Huahine en 2 jours, 17 miles, 4 toiles, 14 (12) miles arro-root, 4,800 francs.

22. Golette coloniale *Fanemana*, commandée par M. Mariano, batailleur de vaisseau, venu des Marquises, en passant à l'île Ane.

22. Trois masts du protectorat *Honoi*, capitaine Reile, 89 toises, 12 hommes d'équipage, 9 passagers, venant de Califor., en passant aux Pomotous, 20 toises, 14 de noire, percs, farings, etc., 15,450 francs.

23. Brig chilien *Express*, capitaine Holling, 135 toises, 9 hommes d'équipage, 2 passagers, venant de Valparaiso en 93 jours, 235,100 francs.

SORTIS.

33. Golette coloniale *Natalice*, commandée par M. Roulang, lieutenant de vaisseau, pour les Marquises.

32. Golette française *Adèle*, capitaine Dauguet, pour l'île Ane.

33. Trois masts chilien *Mercedes-Monts*, capitaine Lange, pour Valparaiso, sur l'est.

34. Golette coloniale *Tubiti*, patron Monardeau, pour Moorea et Papara.

PARE-UTÉ.

49. La golette coloniale *Natalice* accoste le quai pour faire ses réparations ; elle le quitte le 22.

20. Le trois masts américain *Ellen Brooks* accoste le quai qu'il quitte le 22 pour faire place au trois masts américain *Alo-*

coomba.

Le 20, à 4 heures, lancé la golette coloniale *Komekameha*.

On prend des dispositions pour haler sur calé, lundi, le trois masts américain *Alaboma*.

Le gérant : BRIOT.